Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 01/10/2025
ID : 079-200069755-20250922-B18_09_2025_14-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2025

N° B18_09_2025_14 - Attribution subvention - Team Evasion

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
30	21	2	23	7

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 12 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne à Les Arcades à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
BARILLOT Dorick, BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, MICHELET Fabrice, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, RAGOT Nicolas, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THIBAULT Evelyne

Etaient représentés :
GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), THELLIER Odile (pouvoir donné à GAYET Olivier)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, KLINGLER Sarah, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, ROUXEL Patricia

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

****

Attribution subvention - Team Evasion

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 9. La décision sur l'attribution de subventions aux associations, dans la limite de 23 000 € par association et par an, hors application du fonds Mellois en Poitou 2030, sous réserve que les crédits soient inscrits au budget » ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 01/10/2025
ID : 079-200069755-20250922-B18_09_2025_14-DE

Vu l'avis des membres de la commission « Associations »,

Vu le règlement cadre pour l'attribution des subventions aux associations non conventionnées adopté le 29 avril 2019,

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses qui contribue au développement de la vie locale dans les domaines culturel, éducatif, environnemental, social et sportif. La communauté de communes Mellois en Poitou soutient les initiatives menées par des associations, dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée. Elle peut donc, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt communautaire et en cohérence avec les orientations du projet communautaire.

A ce titre, l'association Team Evasion a sollicité la communauté de communes le 28 mai 2025 afin de bénéficier d'une subvention pour une manifestation exceptionnelle d'un montant de 1200 € au titre de l'année 2025, selon le règlement cadre d'attribution.

L'association organise tous les ans des compétitions, mais en 2025 l'ambition est de faire venir des compétiteurs de toute la Nouvelle Aquitaine et de faire sur 2 jours, 3 compétitions avec deux affiliations différentes.

Le 28 juin : organisation de la 6e manche du Trophée régional des jeunes vététistes Nouvelle Aquitaine et le 29 juin : la 12ème manche du trophée UFOLEP VTT Cross-country le matin et le Championnat Régional VTT XCO Nouvelle-Aquitaine l'après midi.

Ainsi il ressort des deux journées de cette manifestation (28 et 29 juin 2025), le bilan suivant :

- 250 pilotes sont venus des Pyrénées, de la région de Bordeaux, du Limousin et du Poitou-Charentes et ont apprécié les parcours proposés.
- Le département des Deux-Sèvres était placé en vigilance canicule, ce qui a complexifié l'organisation.
- Des moyens complémentaires ont été sollicités pour la sécurité des coureurs et les horaires des courses ont été modifiés à des heures plus fraiches.
- La subvention de Mellois en Poitou devrait permettre l'équilibre budgétaire de la manifestation.

Considérant l'avis favorable de la commission « associations » ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER l'attribution d'une subvention de 1200€ à l'association Team Evasion dans le cadre de l'aide pour une manifestation exceptionnelle.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Jérôme PELTIER
6ème Vice-Président en charge des finances
30 sept. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
26 sept. 2025